

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE CONCERNANT LA MISE EN PLACE
DE MESURES RELATIVES À L'ACHAT ET LA
VENTE DE GAZ NATUREL RENOUVELABLE

DOSSIER : R-4008-2017 Étape D

RÉGISSEURS : Me LISE DUQUETTE, présidente
Mme FRANÇOISE GAGNON
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 28 SEPTEMBRE 2022
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 39 - HUIS CLOS

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS :

Me ALEXANDRE BELLEMARE
Me AMÉLIE CARDINAL
avocats de la Régie

REQUÉRANTE :

Me PHILIP THIBODEAU
Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
avocats d'Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR)
accompagnés de monsieur Pierre Habre, madame
Agustina Vuletich, madame Nathalie Landé, madame
Josiane Marquis, madame Audrey Bazinet

PARTICIPANTS :

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Association coopérative d'économie
familiale de Québec (ACEFQ);
accompagnée de monsieur Jean-François Blain

Me PAULE HAMELIN
Me NICOLAS DUBÉ
avocats de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);
accompagnés de monsieur Nazim Sebaa et monsieur
Anthony Vachon

Me MARIE-PIERRE BOUDREAU
avocate de l'Association québécoise se la
production d'énergie renouvelable (AQPER);
accompagnée de monsieur Pascal Cormier

Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante, section Québec (FCEI);
accompagné de monsieur Antoine Gosselin

Me GENEVIÈVE PAQUET
avocate du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);
accompagnée de madame Nicole Moreau

Me FRANKLIN S. GERTLER
Mme EUGÉNIE VEILLEUX
représentants du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROÉÉ);
accompagné de monsieur Jean-Pierre Finet

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques, de l'Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique et du Groupe d'initiatives et de
recherches appliquées au milieu (SÉ-AQLPA-GIRAM)
accompagné de monsieur Jean Schiettekatte.

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE D'ÉNERGIR (suite)	
RAPHAËL DUQUETTE	
VINCENT REGNAULT	
CAROLINE DALLAIRE	
CATHERINE SIMARD	
INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU	8
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	17
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	28
INTERROGÉS PAR LA FORMATION	34

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-10 (Énergir)	Déposer la pièce B-0851, en y incluant les formules (demandé par la Régie)	34
----------------	--	----

1 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce vingt-
2 huitième (28e) jour du mois de septembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Alors, rebonjour à tous. Nous passons donc à la
8 partie de l'audience du vingt-huit (28) septembre
9 deux mille vingt-deux (2022) en huis clos, par
10 visioconférence, du dossier R-4008-2017, Étape D.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui. Alors, bonjour. Maître Thibodeau, nous avons
13 regardé et il nous semble que tous ceux qui sont en
14 ce moment à l'audience ont bel et bien signé les
15 ententes de confidentialité, mais si on peut vous
16 demander de jeter un oeil aussi pour voir si vous
17 voyez quelque chose de pas permis, de nous le faire
18 savoir, parce qu'on n'est pas dans nos
19 installations ordinaires, et ça ne permet pas
20 d'être aussi agile. Alors, voilà. Alors, je vais
21 vous laisser la parole.

22 Me PHILIP THIBODEAU :

23 Oui. Bien, écoutez, je comprends que ce matin la
24 Régie voulait... avait des questions évidemment de
25 suivi par rapport aux réponses aux engagements qui

1 avaient été fournies. Donc, on proposerait de
2 répondre à ça. Par contre, avant de procéder aux
3 réponses, on aurait une petite « twist » ce matin.

4 En fait, on aurait une proposition
5 subsidaire à formuler relativement à la
6 caractéristique de prix. Donc, ce que je vous
7 suggère avant de commencer avec des questions,
8 monsieur Regnault pourrait y aller avec sa
9 présentation là-dessus et ensuite on serait
10 disponible pour vos questions.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Oui. Mais avant il faut les assermenter parce qu'on
13 les a libérés la dernière fois.

14 Me PHILIP THIBODEAU :

15 Tout à fait. Donc, Madame la Greffière, on peut
16 assermenter les témoins.

17

18 PREUVE D'ÉNERGIR (suite)

19

20 L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022), ce
21 vingt-huitième (28e) jour du mois de septembre,
22 ONT COMPARU :

23

24 RAPHAËL DUQUETTE, directeur principal

25 Approvisionnement et développement des gaz de

1 source renouvelable, Énergir, ayant une place
2 d'affaires 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

3

4 VINCENT REGNAULT, directeur exécutif
5 Approvisionnement gazier et développement des gaz
6 renouvelables, Énergir, ayant une place d'affaires
7 au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

8

9 CAROLINE DALLAIRE, directrice exécutive
10 Réglementation et tarification, Énergir, ayant une
11 place d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
12 (Québec);

13

14 CATHERINE SIMARD, directrice Tarification, Énergir,
15 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,
16 Montréal (Québec);

17

18 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
19 solennelle, déposent et disent :

20

21 INTERROGÉS PAR Me PHILIP THIBODEAU :

22 Merci, Madame la Greffière.

23 Q. **[1]** Donc, Monsieur Regnault, j'ai mis la table par
24 rapport à une proposition subsidiaire. Donc, on
25 débiterait en vous écoutant sur cet aspect-là.

1 M. VINCENT REGNAULT :

2 R. Merci. Alors, je vais m'asseoir à cette table pour
3 pouvoir partager ce bon repas avec vous. Donc
4 écoutez, évidemment, on a passé plusieurs journées
5 en audience à écouter attentivement les
6 représentations qui ont été faites par les divers
7 intervenants, les questions aussi qui nous ont été
8 posées par la Régie.

9 On voit qu'il y a, au niveau de la
10 caractéristique du prix maximum de quarante-cinq
11 dollars (45 \$), un certain nombre d'interrogations
12 ou de préoccupations, d'inquiétude puis on essaie
13 de trouver une façon d'en tenir compte, puis la
14 proposition qu'on fait est la suivante pour tenter
15 de tenir compte de ces préoccupations-là et des
16 réponses aux questions qu'on a données.

17 On serait prêt donc à proposer, puis comme
18 le disait d'entrée de jeu maître Thibodeau, il
19 s'agit d'une proposition subsidiaire, mais je vais
20 y revenir dans un instant, mais une proposition
21 subsidiaire avec laquelle Énergir pourrait
22 également vivre sur la question du prix maximum est
23 la suivante : donc, de limiter le prix maximum des
24 contrats à trente-cinq dollars le gigajoule
25 (35 \$/GJ) pour tous les contrats dont les volumes

1 sont supérieurs à cinq millions de mètres cubes
2 (5 Mm³). On pense, là, que cette balise
3 supérieure-là demeure pertinente.

4 Parce qu'on pourrait tout simplement dire :
5 bien il n'y en aura pas de prix maximum, on va y
6 aller juste avec un prix moyen, mais on pense que
7 d'avoir un prix maximum ça demeure quelque chose de
8 pertinent et d'utile.

9 On a mentionné lors des audiences, là, que
10 d'avoir un prix moyen et un prix maximum permet
11 d'éviter une certaine confusion dans le marché, une
12 confusion qu'on a vécue avec le quinze dollars le
13 gigajoule (15 \$/GJ) de prix moyen depuis l'Étape B.
14 Puis ça nous permet aussi d'envoyer un signal dans
15 le marché qu'on est aussi capable de signer des
16 contrats ou de conclure des ententes avec des prix,
17 là, qui sont supérieurs au prix moyen.

18 Donc, ça ce serait pour tous les contrats
19 dont les volumes sont supérieurs à cinq millions de
20 mètres cubes (5 Mm³), limite à trente-cinq dollars
21 (35 \$). Et on proposerait, par contre, de conserver
22 la limite maximale de quarante-cinq dollars le
23 gigajoule (45 \$/GJ) pour tous les contrats de moins
24 de cinq millions de mètres cubes (5 Mm³). Ça
25 permettrait, là, ainsi de conserver un

1 allégement... l'allégement réglementaire, là, qu'on
2 recherche avec les contrats, là, entre trente-cinq
3 (35 \$/GJ) et quarante-cinq dollars le gigajoule
4 (45 \$/GJ), mais de plus... de moins de cinq
5 millions de mètres (5 Mm³), qui sont quand même
6 relativement nombreux.

7 Puis je pense, là, entre autres à ce que
8 monsieur Mounier est venu expliquer à la Régie, là,
9 lors de son témoignage la semaine dernière, le
10 nombre de projets, là, qu'il regarde, qui sont tous
11 dans cette... dans ceux qu'il regarde, là, qui sont
12 tous inférieurs à cinq millions de mètres cubes
13 (5 Mm³), c'est de là que vient d'ailleurs la
14 limite, là, que nous proposons.

15 Et donc, on pense qu'avec ce
16 quarante-cinq dollars le gigajoule (45 \$/GJ) pour
17 les contrats de moins de millions de mètres cubes
18 (5 Mm³), bien on vient répondre à certaines... aux
19 préoccupations qui ont été exprimées au niveau de
20 l'impact potentiel de ce type de contrat-là sur le
21 prix moyen, et en même temps, là, conserver une
22 certaine marge de manoeuvre pour nous permettre
23 d'avancer, de réduire l'incertitude auprès de la
24 filière puis des producteurs, là, qui souhaitent
25 aller de l'avant avec leur contrat, donc on pense

1 que c'est une bonne chose.

2 Cela dit, ça demeure une proposition
3 subsidiaire. Le quarante-cinq dollars le gigajoule
4 (45 \$/GJ) nous semblait justifié pour les raisons
5 qui ont été expliquées dans la preuve, là, je ne
6 veux pas revenir là-dessus, mais je veux juste
7 quand même réitérer que le vrai garde-fou, entre
8 guillemets, dans toutes les caractéristiques qu'on
9 propose, c'est le vingt-cinq dollars le gigajoule
10 (25 \$/GJ) en termes de prix moyen.

11 Et donc, nécessairement, tous les contrats
12 que nous allons signer, qu'ils soient des contrats
13 à vingt dollars (20 \$), à trente dollars (30 \$), à
14 trente-cinq (35 \$) à quarante (40 \$), on va
15 toujours les examiner ou examiner leur impact dans
16 la perspective du vingt-cinq dollars (25 \$) de
17 gigajoule de coût moyen.

18 Je pense qu'on a réitéré à quelques
19 reprises puis pour moi ça va un peu de soi, là, il
20 n'y a aucun intérêt de la part d'Énergir à conclure
21 des ententes à des prix qui vont gonfler
22 inutilement le prix moyen du GNR.

23 Je pense qu'on se tire dans le pied en
24 faisant... en agissant de cette façon-là. On a
25 parlé, là, d'un alignement d'intérêt, bien je pense

1 que c'est là qu'on est. Donc, pour moi, le... ce
2 que je vous ai expliqué au niveau du quarante-cinq
3 dollars le gigajoule (45 \$/GJ) ou la proposition
4 subsidiaire, elle est intéressante, mais je pense
5 que le vrai de vrai garde-fou c'est le vingt-cinq
6 dollars le gigajoule (25 \$/GJ) en termes de coût
7 moyen.

8 Donc... puis on pense vraiment que c'est
9 ces caractéristiques-là, avec la durée de vingt
10 (20) ans également qui vont nous permettre
11 d'arriver à notre cinq pour cent (5 \$) ou de
12 conclure des ententes qui vont nous permettre
13 d'arriver aux cibles réglementaires de cinq pour
14 cent (5 %) en deux mille vingt-vingt-six
15 (2025-20226) puis dix pour cent (10 %) en deux
16 mille trente-trente et un (2030-2031).

17 Donc, c'était l'essentiel de ce que
18 je voulais partager avec vous ce matin à cette
19 table mise par maître Thibodeau.

20 Me PHILIP THIBODEAU :

21 Merci Monsieur Regnault. Ça compléterait de notre
22 côté. Donc, nos témoins seraient disponibles pour
23 les questions de la Régie sur les engagements et je
24 suppose peut-être une ou deux sur la proposition
25 subsidiaire, donc nos témoins vous écoutent.

1 LE PRÉSIDENT :

2 En fait, en faisant une proposition subsidiaire
3 vous avez réouvert le bal avec tout le monde.

4 Alors, je vais demander aux intervenants en premier
5 s'ils ont des questions pour monsieur Regnault sur
6 sa proposition subsi... bien « à monsieur
7 Regnault », c'est parce que c'est lui qui l'a
8 présenté, là, mais aux témoins sur la proposition
9 subsidiaire et puis ensuite on posera nos questions
10 à la fin. Alors, Maître Sicard, de l'ACEFQ,
11 avez-vous des questions pour Énergir sur la
12 proposition subsidiaire?

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Bonjour, Madame la Présidente, Hélène Sicard pour
15 l'ACEFQ. Non, je n'aurai pas de questions, et vous
16 comprendrez pourquoi en argumentation.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Excellent. Je vous remercie. Maître Hamelin,
19 avez-vous des questions pour Énergir?

20 Me PAULE HAMELIN :

21 Nous n'aurons pas de questions non plus. Vous
22 comprenez déjà notre position sur la question du
23 prix.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui.

1 Me PAULE HAMELIN :

2 Alors, voilà.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Parfait. Maître Boudreau pour l'AQPER?

5 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

6 Bonjour, Madame la Présidente. Donc, on n'a pas de
7 question spécifique. Par contre, on aimerait
8 savoir... On comprend qu'on est à huis clos. On
9 aimerait savoir, par contre, si c'était possible de
10 partager cette proposition avec notre cliente afin
11 d'évaluer, de réajuster sa position par rapport aux
12 limites de prix.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Maître Thibodeau.

15 Me PHILIP THIBODEAU :

16 Désolé, je vais demander à ma consœur de répéter,
17 j'avais quelque chose que je devais...

18 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

19 O.K. En fait, Maître Thibodeau, ma question est de
20 savoir si cette nouvelle proposition pouvait être
21 communiquée à ma cliente, l'AQPER, pour sonder,
22 pour aller chercher sa position puis ses
23 instructions par rapport à cette proposition
24 subsidiaire?

25

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 Juste un instant. Donc, on confirme qu'il n'y a pas
3 d'enjeu. C'est une caractéristique comme les autres
4 qui peut être communiquée aux clients, il n'y a pas
5 de souci.

6 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

7 Puis est-ce que ça serait la même chose pour les
8 membres de ma cliente, donc?

9 Me PHILIP THIBODEAU :

10 Oui, il n'y a pas de problème.

11 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

12 Bon.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Merci. Je comprends que c'était l'ensemble de vos
15 questions, Maître Boudreau. Maître Tétreault, pour
16 la FCEI... « Therriault », excusez, Mon Dieu, je
17 vous ai débaptisé cette semaine. Therriault.

18 Me JEAN-PHILIPPE THERRIAULT :

19 Pas de problème, Madame la Présidente. Je n'aurai
20 pas de questions pour le panel.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je vous remercie. Maître Paquet pour le GRAME?

23 Me GENEVIÈVE PAQUET :

24 Je n'aurai pas de question non plus. Je vous
25 remercie.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Madame Veilleux, pour le ROÉÉ, avez-vous des
3 questions?

4 Me FRANKLIN S. GERTLER :

5 C'est maître Gertler.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Ah.

8 Me FRANKLIN S. GERTLER :

9 On a nous-même un petit problème technique. Je suis
10 débarqué, je ne sais pas pourquoi, de Teams, mais
11 je suis là sur l'ordinateur de madame Veilleux.

12 Alors, si vous me permettez, je vais poser
13 la question, mais je n'aurai pas de caméra pour
14 l'instant.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Ça va aller, ça va être correct.

17 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Q. **[2]** O.K. Alors, simplement, d'abord je voulais
19 juste demander si on va nous donner par écrit,
20 parce qu'on vient de faire une modification de la
21 demande. Je ne sais pas si on est rendu auquel...
22 énième modification. C'est ma première question.

23 M. VINCENT REGNAULT :

24 R. Vous voulez savoir à qu'elle énième modification
25 qu'on est rendu, Maître Gertler?

1 Q. **[3]** Non, non, non, mais je parle... Oui, vous allez
2 peut-être me le dire, mais je veux savoir si vous
3 allez me donner par écrit la modification que vous
4 venez de donner oralement, parce qu'on est sur le
5 point de plaider.

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 Écoutez, on pourrait... il n'y a aucun problème à
8 modifier les requêtes de la conclusion. Je ne peux
9 pas vous garantir, Maître Gertler, que ça va être
10 fait par contre avant les plaidoiries de cet
11 après-midi, mais on n'a pas de problème à le
12 modifier, mais ça va refléter exactement les
13 chiffres qui ont été mentionnés par monsieur
14 Regnault, par contre.

15 Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Q. **[4]** Maintenant, là, vous allez me corriger. Vous
17 parlez de quarante-cinq (45 %) pour les volumes
18 en bas de cinq mille (5 000), je pense, puis
19 trente-cinq (35) pour les volumes en haut de cinq
20 mille (5 000), c'est bien cela?

21 R. Cinq millions (5 M), Maître Gertler. Donc, c'est...

22 Q. **[5]** Cinq millions (5 M).

23 R. Donc, c'est plus de cinq millions (5 M),
24 trente-cinq dollars (35 \$) est la limite. Cinq
25 millions (5 M) et moins, quarante-cinq dollars

1 (45 \$) est la limite.

2 Q. **[6]** O.K. Puis vous restez avec le vingt-cinq
3 millions (25 M\$)... le vingt-cinq dollars (25 \$),
4 excusez-moi, comme moyen qu'on soit avec l'une ou
5 l'autre des limites supérieures?

6 R. Exact.

7 Q. **[7]** O.K. Et comment est-ce que, peut-être tout le
8 monde est bien meilleur que moi, mais qu'est-ce que
9 ça veut dire concrètement? Quelle portion ou quel
10 pourcentage ou quelle norme de contrat risque
11 d'être... avoir à rencontrer un maximum de
12 quarante-cinq (45), puis quel pourcentage ou normes
13 de contrat vont être à trente-cinq (35)?

14 R. Ça c'est une question, Maître Gertler, à laquelle
15 on n'a pas la réponse, là, malheureusement, parce
16 qu'il y a des projets construits, mais on ne les
17 connaît pas tous. On... donc, je ne peux pas
18 répondre à cette question-là.

19 Q. **[8]** Puis est-ce que ça... parce que je comprends
20 que... je pense que les différentes
21 caractéristiques sont disons interreliées. Est-ce
22 que ça a une incidence ou une interaction avec la
23 durée des contrats, selon vous?

24 R. Non, la demande, les caractéristiques ou la
25 caractéristique relative au contrat demeure la

1 même, de nos permettre de signer des contrats
2 jusqu'à vingt (20) ans, d'une durée maximale de
3 vingt (20) ans.

4 Q. [9] Et je n'ai pas d'autres questions sur ce...
5 bien, non, j'ai une autre question, disons,
6 monsieur Regnault, là.

7 Je comprends que vous essayez de, disons
8 d'être, bien, je pense que la terminologie, ça
9 serait d'être très agile ou d'être... répondre à la
10 situation, telle qu'elle évolue, mais comment est-
11 ce qu'on doit comprendre le fait qu'en plus, que de
12 dire que la détermination, vous allez voir, puis
13 l'intensité carbone, là, c'est ça que vous allez
14 voir. Là, à l'ultime minute, puis je vous parle de
15 vote crédibilité dans le dossier, là, à l'ultime
16 moment, vous me dites d'ailleurs : finalement, ce
17 n'est pas quarante-cinq (45), c'est trente-cinq
18 (35).

19 Alors qu'est-ce que nous devons laisser
20 croire, qu'il s'agit de chiffres qui sont, qui ont
21 une base rationnelle, finalement, ou c'est
22 simplement un jeu de numéros?

23 R. Bien, si vous regardez, si vous regardez notre
24 preuve attentivement, Maître Gertler, là, le
25 trente-cinq dollars (35 \$) est en fait, ni plus, ni

1 moins, là, que le coût moyen des propositions qui
2 nous ont été faites dans le cadre de l'appel
3 d'offres, là, ce n'est pas un prix qui a été tiré
4 du chapeau. C'est un prix également qui est un peu
5 supérieur, là, au trente et un dollars le gigajoule
6 (31 \$/GJ) que Fortis est en mesure d'offrir. Donc,
7 on souhaite être en mesure d'envoyer un signal à
8 l'ensemble du marché en Amérique du Nord, comme
9 quoi on était capables d'être compétitifs, par
10 rapport à notre, à l'autre, l'autre entité, là, qui
11 va principalement signer des contrats long terme en
12 Amérique du Nord.

13 Donc, c'est un peu ça que je répondrais à
14 votre question.

15 Q. **[10]** O.K. Je n'ai pas d'autres questions, Madame la
16 Présidente, mais je comprends qu'il va y avoir
17 l'effort de consigner par écrit la modification.
18 Parce que nous tendrons quand même de savoir sur
19 quelle demande, au niveau de la procédure, on doit
20 plaider aussi. Avant de plaider, je sais que
21 théoriquement, on peut faire des modifications
22 jusqu'au jugement, mais c'est quand même, c'est
23 particulier, donc, comme situation.

24 R. Si je peux juste me permettre, Maître Gertler, la
25 demande d'Énergir demeure la même. Ce qu'on vient

1 d'introduire, à ce stade-ci, c'est une demande ou
2 une alternative, si vous le souhaitez, à l'égard de
3 la caractéristique du prix maximal de quarante-cinq
4 dollars le gigajoule (45 \$/GJ), donc, il n'y a pas
5 de, on n'a pas réinventé quoi que ce soit ici, là,
6 on a juste tenté d'ajuster le tir pour tenir compte
7 de ce qu'on avait entendu au cours des derniers
8 jours.

9 Q. **[11]** Et sur quelle base est-ce que la Régie doit
10 choisir, à ce moment-là, entre les deux? Si vous
11 n'aimez pas notre proposition, on en a une autre.
12 C'est ça que je ne comprends pas.

13 R. **[12]** Est-ce que vous me demandez à moi ce que la
14 Régie doit choisir?

15 Q. **[13]** Non. Je vous demande comment est-ce qu'on doit
16 comprendre une demande qui est faite selon un prix,
17 mais si vous aimez pas celle-là, bien on en a un
18 autre.

19 R. Je pense que c'est, je pense que c'est ce que j'ai
20 expliqué d'entrée de jeu Maître Gertler. Si vous
21 avez écouté mon témoignage, en fait, j'ai
22 proposé... On a proposé un prix maximal qui a été
23 également expliquées dans le cadre des raisons. Par
24 contre...

1 LE STÉNOGRAPHE :

2 Excusez, Maître Regnault...

3 Me PHILIP THIBODEAU ?:

4 On va répéter, peut-être les dix dernières secondes
5 sont coupées donc je crois qu'on n'a pas entendu.

6 LE STÉNOGRAPHE :

7 Oui, tout à fait.

8 M. VINCENT REGNAULT :

9 R. Donc ce que je disais essentiellement c'est qu'on a
10 fait une demande, la demande du quarante-cinq
11 dollars le gigajoule (45 \$/GJ) est expliquée par
12 les différents motifs qui sont exposés dans la
13 preuve. On y croit toujours. On pense toujours que
14 ça devrait être là-dessus que la Régie devrait se
15 prononcer. Cependant, on essaie d'être sensible aux
16 différentes choses qu'on a entendues au cours des
17 derniers jours d'audience. On a entendu entre
18 autres des préoccupations à l'égard de l'impact sur
19 le prix moyen de contrats qui pourraient être à
20 prix plus élevés. Quarante-cinq dollars (45 \$)
21 notamment. Donc, ce qu'on propose, c'est de
22 moduler, si vous voulez en quelque sorte, le prix
23 maximal en fonction des volumes pour justement
24 réduire l'impact potentiel que pourraient avoir des
25 contrats de quarante-cinq dollars (45 \$). Cela

1 étant dit, on demeure convaincu que le véritable
2 garde-fou au niveau du prix du GNR demeure le coût
3 moyen. C'est celui qu'on va devoir suivre de plus
4 près et s'assurer de continuer de le respecter.

5 Q. [14] O.K. Très bien, merci Monsieur Regnault. Merci
6 Madame la Présidente.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Merci Maître Gertler. Maître Neuman pour
9 SÉ-AQLPA-GIRAM.

10 Me DOMINIQUE NEUMAN :

11 Oui, bonjour Madame la Présidente. Madame,
12 Messieurs les régisseurs, Dominique Neuman pour
13 SÉ-AQLPA-GIRAM.

14 Alors Monsieur Regnault, nous n'avons aucun
15 problème avec la proposition subsidiaire. C'est
16 très clair. C'est une proposition subsidiaire et la
17 Régie sera en mesure de choisir entre la
18 proposition principale ou la proposition
19 subsidiaire. Et nous vous félicitons même pour
20 votre agilité.

21 Cependant, dans le même sens que les
22 représentations des procureurs de l'AQPER et du
23 ROEÉ, ce que nous souhaiterions, c'est pas
24 tellement... ce qui nous préoccupe c'est pas
25 tellement que ce soit écrit, c'est que ce soit

1 public. Parce que la proposition est maintenant
2 faite lors d'une audience confidentielle. Donc est-
3 ce qu'il serait possible, ne serait-ce que de
4 déposer un document de quelques lignes qui écrivent
5 ce que vous avez proposé? Mais surtout de le faire
6 aujourd'hui pour que ce soit citable parce que ce
7 serait public. Et je sais pas si la plaidoirie
8 d'Énergir incorpore déjà cette proposition. Si
9 c'est déjà le cas, dans ce cas nous avons l'écrit,
10 je présume que la plaidoirie est publique. Si c'est
11 déjà le cas, dans ce cas c'est le document public
12 que nous souhaitons. Mais si ce n'est pas déjà
13 écrit dans la plaidoirie que ça puisse être, je
14 sais pas, annexé à la plaidoirie ou en tout cas
15 déposé comme document distinct. C'est pas la peine,
16 pour l'instant, peut-être ça aura à être fait, de
17 faire une demande réamendée. Mais si ça pouvait
18 être fait.

19 Me PHILIP THIBODEAU :

20 Je vous confirme que je suis tout aussi agile que
21 monsieur Regnault. Et le plan d'argumentation a été
22 ajusté en conséquence.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Bon. Bon voilà alors dans ce cas l'écrit sera là.
25 L'écrit public sera là.

1 Q. [15] Question, Monsieur Regnault. Donc je comprends
2 que votre proposition subsidiaire a été influencée
3 par le témoignage confidentiel de monsieur Mounier
4 qui a examiné, lui, un certain nombre de cas, et a
5 montré que pour les plus petits, pardon, pour les
6 plus petits volumes, le prix était supérieur. Ce
7 qui va dans le sens de votre proposition
8 subsidiaire. Est-ce qu'il serait correct de dire
9 que votre proposition subsidiaire, c'est-à-dire la
10 limite, la limite de quarante-cinq (45), de par les
11 spécifications de volume, et je veux bien voir que
12 j'ai le bon chiffre, c'était, attendez, je veux
13 voir ce que j'ai noté. Donc au delà de cinq
14 millions de mètres cube (5 Mm³) que ce quarante-
15 cinq dollars (45 \$) maximum s'appliquerait surtout
16 à des contrats de GNR québécois et voire même peut-
17 être à tous les contrats de GNR québécois que vous
18 envisagez présentement.

19 R. Je... bien je pense qu'en fonction du... de ce que
20 Monsieur Mounier expliquait effectivement, ça
21 pourrait s'appliquer, là, à la plupart des projets
22 que monsieur Mounier suit. Ceci étant dit, là,
23 c'est pas les seuls projets québécois, là, que nous
24 suivons. Il y en a d'autres, là, qui... qui
25 pourraient ou non tomber dans ce... dans cette

1 exception-là, entre guillemets. Puis aussi tous es
2 contrats hors Québec, là, qui pourraient
3 également... qui pourraient également en faire
4 partie, là. L'idée ce n'est pas de... de limiter
5 cette exception-là à des contrats québécois. C'est
6 vraiment de l'ouvrir à tous les projets quels
7 qu'ils soient.

8 Q. **[16]** Ma préoccupation c'était pas de limiter,
9 c'était l'effet de votre proposition, c'est-à-dire
10 est-ce que vous pensez que l'effet risque... est
11 susceptible d'amener un grand nombre? Peut-être que
12 vous ne pouvez pas dire tout, mais un grand nombre
13 de projets de GNR québécois à tomber dans cette
14 catégorie entre... c'est-à-dire de plus que de...
15 de moins de cinq... cinq millions de mètres cubes
16 (5 Mm³).

17 R. Je pense que c'était la nature du témoignage de
18 monsieur Mounier, là, qui a servi entre autres à
19 faire cette... cette proposition subsidiaire-là.
20 Effectivement, il semble y avoir plusieurs projets
21 québécois qui tombent... qui tombent dans cette...
22 dans cette exception-là. Pas seulement, mais il y
23 en a... il y en a.

24 Q. **[17]** Je vous remercie beaucoup. Ça complète mes
25 questions, Madame la Présidente.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Excusez-moi, je cherchais la souris. Maître
3 Cardinal?

4 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Q. **[18]** Oui, je vais avoir quelques questions. En
6 fait, ma première question va porter sur la réponse
7 à l'engagement 7. Au troisième paragraphe, Énergir
8 mentionne que relativement au volume d'achat de GNR
9 en dollars US non prévus ou sujet à la couverture
10 de change, il se peut qu'Énergir n'effectue pas
11 d'achat de devises en dollars US spécifiquement
12 pour payer les achats de GNR. Est-ce qu'on comprend
13 bien de votre réponse qu'en fait c'est pas
14 uniquement les achats de GNR qui sont effectués en
15 dollars US?

16 Mme CATHERINE SIMARD :

17 R. Bonjour. Ce qu'on voulait dire par ce paragraphe-là
18 et j'espère que ça va répondre à votre question,
19 sinon vous me le laisserez savoir, c'était qu'avec
20 les volumes qui sont couverts par la proposition
21 d'Énergir, advenant qu'il y ait un contrat non
22 prévu acheté en dollars US, qui serait de petit
23 volume, là, ce ne serait pas impossible qu'on ait
24 suffisamment de couverture pour pouvoir... pour
25 pouvoir acheter et couvrir cette partie-là des

1 achats qui seront non prévus. Il y a une certaine
2 flexibilité, là, qui est quand même possible. Par
3 contre, évidemment si c'est des gros... si c'est
4 des gros volumes, bien là il y aurait des achats de
5 dollars US qui seraient... qui seraient requis.

6 Q. [19] Merci. Ma prochaine question va porter sur
7 l'engagement 9, à la page 2 Énergir dit qu'afin de
8 ne pas dupliquer et multiplier les informations
9 fournies, elle propose de pas choisir un tableau ou
10 l'autre, mais de remplacer le tableau de la page 2
11 de la pièce Énergir H, Document 6 par les tableaux
12 1 et 2 déposés en annexe. Et là en fait ce qui a
13 été déposé, on a la pièce B-0851, où Énergir
14 présente les volumes et les coûts du GNR injecté
15 par fournisseur pour les quatre années à l'étude.
16 Et en fait je reviens à une réponse qu'Énergir a
17 donnée à la question 6.3, à la pièce B-0757. C'est
18 une réponse qu'Énergir avait donnée au GRAME. Et
19 là, je peux vous le citer, sinon on ira à la pièce,
20 mais Énergir disait qu'elle veillera à aviser la
21 Régie des cessions, transactions qu'elle prévoit
22 conclure dans le cadre de l'année tarifaire à
23 venir. Dans la pièce Plan d'approvisionnement
24 gazier, contexte et stratégie d'approvisionnement.
25 Et qu'à cette fin bien Énergir ajoutera également

1 une colonne « cession » à la page 2 de la pièce...
2 de cette pièce-là, bien, qui est la pièce
3 « Prévisions d'approvisionnement et de distribution
4 de GNR » pour indiquer le statut de chacun de ses
5 contrats d'approvisionnement.

6 Pouvez-vous me confirmer qu'Énergir prévoit
7 toujours ajouter la colonne « Cession » au tableau
8 de la pièce B-0... bien, pour l'instant c'est B-
9 0851?

10 R. Oui, advenant des cessions, c'est une information
11 qui serait ajoutée au tableau.

12 Q. **[20]** Parfait. Toujours par rapport au même
13 engagement, à la pièce B-0813, Énergir présente une
14 liste des sources d'approvisionnement actuelles et
15 potentielles. Et à la pièce B-0851, là, on a la
16 feuille Tableau 2, la feuille confidentielle.

17 Pouvez-vous commenter la possibilité pour
18 Énergir de déposer, au prochain dossier tarifaire,
19 le tableau de la pièce B-0851, mais avec les
20 formules?

21 R. Oui, c'est quelque chose qu'Énergir pourrait
22 facilement faire.

23 Q. **[21]** Je vous remercie. Ensuite, mes prochaines
24 questions, en fait, vont porter sur les
25 modifications aux conditions de service. Donc, ça

1 serait en lien un petit peu avec l'engagement
2 numéro 8.

3 Madame Dallaire, en fait, c'est pour
4 voir... En fait, à l'engagement 8, il a été colligé
5 les propositions de modification à l'article
6 11.1.3.5. Et question d'harmonisation, au troisième
7 alinéa...

8 Parce qu'en fait, on retire la notion
9 d'entente contractuelle, selon les propositions au
10 présent dossier. Et quand on regarde le troisième
11 alinéa qui commence par :

12 Dans l'éventualité où le Distributeur
13 ne peut rencontrer le pourcentage de
14 gaz naturel renouvelable visé par le
15 client, le Distributeur peut
16 transférer une partie de la
17 consommation du client au tarif de
18 fourniture.

19 Et attendez un petit peu, juste la prochaine
20 phrase :

21 Le règlement financier ne s'applique
22 pas aux clients pour lesquels la
23 consommation de gaz naturel est
24 composée à 100 % de gaz naturel
25 renouvelable ou qui[...]

1 Et là, en fait, ça serait de remplacer :

2 [...] ont signé une entente
3 contractuelle.

4 Plutôt par :

5 [...] ou qui se sont engagés, pour une
6 quantité et une durée prédéterminées
7 avec le Distributeur,

8 Considérant que la notion d'entente contractuelle,
9 selon la proposition, serait plus présente?

10 Mme CAROLINE DALLAIRE :

11 R. On serait tout à fait à l'aise avec cette
12 modification-là, sans problème.

13 Q. **[22]** Et, en fait, ça serait un peu dans la même
14 veine pour l'article 11.1.3.7.1 qui est
15 l'établissement de l'OMA? Donc, présentement,
16 l'article se lit :

17 L'OMA est égale à la demande annuelle
18 projetée, telle que définie à
19 l'entente contractuelle, multipliée
20 par 75 %.

21 Et en fait, la proposition pour harmoniser le tout,
22 ça serait :

23 L'OMA est égale à la quantité
24 prédéterminée annuellement, telle que
25 définie à l'engagement, multipliée par

1 75%

2 R. Excellente proposition.

3 Q. **[23]** Je vous remercie. Et en fait, ma dernière
4 question est par rapport à une proposition qui a
5 été faite dans la présentation de l'ACIG, ce matin,
6 à la pièce C-ACIG-0126.

7 Je sais, on déborde des engagements, mais
8 en fait, vu que vous êtes là, Madame Dallaire, je
9 vais en profiter. Donc, si on peut, cette fois-ci,
10 on peut l'afficher puisque... Peut-être que ça
11 serait plus facile visuellement. Donc, c'est la
12 pièce C-ACIG-0126. Puis à la page 4. En fait, si
13 vous pourriez commenter la proposition d'ajout de
14 l'ACIG?

15 R. En fait, on est à l'aise avec l'ajout de l'ACIG.
16 Donc, on pense que c'est un libellé convenable pour
17 cet article-là.

18 Q. **[24]** Parfait. Il va me rester juste, un instant, je
19 dois simplement valider une dernière chose, avant
20 de vous laisser. Oui, en fait, j'ai été un petit
21 peu trop rapide, tout à l'heure, quand vous avez
22 mentionné qu'il était possible de déposer la pièce
23 B-0... sauf erreur, là, B-0851, incluant les
24 formules.

25 Donc, je me demandais si c'était possible

1 de le déposer, de prendre l'engagement de le
2 déposer, ça serait, en fait, l'engagement 10? Si
3 c'était possible?

4 R. Oui, il n'y a pas de problème.

5 Q. De déposer la pièce B... attendez un instant, je
6 veux juste être certaine que j'ai la bonne cote,
7 là. Je crois que c'est la pièce B-0813... euh,
8 B-0851, oui, donc, parfait. C'est de déposer la
9 pièce B-0851, en y incluant les formules.

10

11 E-10 (Énergir) Déposer la pièce B-0851, en y
12 incluant les formules (demandé
13 par la Régie)

14

15 Q. **[25]** Je vous remercie. Donc, ça va compléter mes
16 questions.

17 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Je vous remercie, Maître Cardinal. Ça va être aux
20 questions de la Formation. J'ai quelques questions.
21 Je vais vous passer les faciles avant, ou les plus
22 simples à répondre.

23 Q. **[26]** Monsieur Regnault, sur votre proposition
24 subsidiaire, comment est-ce qu'on évite le
25 saucissonnage de contrat?

1 R. Vous avez dit le saucissonnage?

2 Q. **[27]** Oui, alors, c'est au lieu de faire un contrat
3 de vingt millions de mètres cubes (20 Mm3) à
4 trente-cinq (35), vous faites quatre contrats de
5 quatre point cinq millions de mètres cubes
6 (4,5 Mm3) avec le même fournisseur...

7 R. Je serais...

8 Q. **[28]** À trente-cinq (35)?

9 R. Je vais être franc avec vous, Madame la Présidente,
10 je ne serais pas très à l'aise de faire
11 indirectement ce que je m'engage à ne pas faire
12 directement, là, je... honnêtement, je n'ai pas de
13 réponse immédiate à votre réponse, là, mais je
14 pense qu'il faut, quelque part, il faut aussi faire
15 confiance, je pense, à la bonne foi des gens, là.
16 C'est un peu... t'sais, il me vient à l'esprit
17 rapidement, là, la question des projets puis des
18 investissements, là, de la limite de quatre
19 millions (4 M), là, de ne pas faire plusieurs
20 projets pour, t'sais, une définition de projet,
21 peut-être la même chose, là, mais je... pense qu'il
22 faut faire confiance aux gens, à quelque part.

23 Q. **[29]** Je vais prendre l'engagement 4, s'il vous
24 plaît. Vous n'avez peut-être pas besoin de...
25 merci. Moi aussi, j'ai de la misère avec mes

1 écrans. Ah!

2 R. Je m'excuse, Madame la Présidente, là, juste...

3 Q. **[30]** Oui.

4 R. J'ai continué à réfléchir à votre question, là,
5 mais t'sais, je pense que ça serait tellement
6 évident, si on prenait un contrat, disons, de vingt
7 millions de mètres cubes (20 Mm3) et qu'on le
8 présentait à quatre contrat de cinq millions (5 M)
9 pour la même durée avec le même tiers, la même
10 durée, le même prix, je... pense qu'il y a
11 quelqu'un qui dirait : eille, c'est comme quatre
12 contrats que vous avez divisés... un contrat que
13 vous avez divisé en quatre. Je pense qu'il y a...
14 ça serait difficile de faire ce genre de chose-là,
15 de manoeuvre-là. Sans compter que je serais pas
16 très très à l'aise à ce qu'on fasse ça. En fait,
17 pas du tout.

18 Q. **[31]** Je vous remercie. L'engagement 4 manquant
19 portait sur l'option pour l'établissement d'une
20 caractéristique liée au volume contracté. Et, dans
21 une des formules qui avait été soumise, il y avait
22 la formule la moyenne T, T+1, T+2 + vingt pour cent
23 (20 %). Ou en fait, la même moyenne, c'est de
24 contracter plus une certaine marge de manoeuvre
25 pour le livrer. Et cette marge de manoeuvre là ne

1 bouge pas jusqu'à vingt trente, vingt trente-et-un
2 (2030- 2031). Alors que dans une question
3 précédente, Madame Dallaire vous aviez indiqué, là
4 j'ai pas les notes sténo mais, je peux aller les
5 rechercher si vous voulez. Que cette marge de
6 manoeuvre-là, elle n'avait pas besoin d'être aussi
7 importante puisqu'il y aurait des contrats qui
8 seraient, en vingt-trente (2030), par exemple, qui
9 seraient déjà depuis quelques années en fonction.
10 Donc, la question que j'ai pour vous c'est est-ce
11 que cette marge de manoeuvre là pourrait ou devrait
12 diminuer dans le temps pour être... refléter cette
13 diminution-là du risque des premiers contrats.
14 Alors... Et si oui, quelle devrait être cette
15 diminution-là?

16 R. Donc, pour répondre à votre question et là on
17 était, on se demandait entre autres qui avait
18 répondu à cette question-là, ou avait fait des...
19 avait donné des éléments de réponse là-dessus, mais
20 je vais me permettre de répondre à la question.
21 Donc, peut-être juste quelques éléments. Le premier
22 élément. C'est pas parce que la limite... on met
23 une limite à tel niveau qu'on va nécessairement
24 l'atteindre. On va s'adapter aussi avec le temps.
25 Donc ça c'est la première chose. La deuxième chose

1 c'est que si on... la proposition d'Énergir à
2 l'origine c'était de ne pas mettre de limite
3 volumétrique. Ce qu'on vous indiquait c'est qu'avec
4 le temps on s'ajusterait en fonction de
5 l'historique. Et le troisième élément qui va
6 maintenant répondre à votre question, c'est que
7 puisqu'on va... on proposait d'ajuster la limite en
8 fonction d'un historique qu'on vivrait, c'est
9 difficile aujourd'hui de proposer quelque chose où
10 on va avoir une limite fixe qui va varier. Une
11 limite qui est fixée pardon, qui va varier ou
12 décroître. Parce qu'on n'a pas cet historique-là
13 pour nous permettre de dire on pourrait décroître à
14 quinze pour cent (15 %) ou à dix pour cent (10 %)
15 en deux mille trente (2030).

16 Q. **[32]** Est-ce qu'il serait prudent à ce moment-là à
17 ce que la décision sur le plan d'approvisionnement
18 ait une limite dans le temps? Donc, pour dire,
19 bien, la décision sur le plan d'appro, elle arrête
20 en vingt vingt-cinq, vingt vingt-six (2025-2026)
21 par exemple jusqu'à l'atteinte du cinq pour cent
22 (5 %). Pour qu'ensuite on puisse réévaluer quels
23 sont les volumes. Si on devait croire qu'il
24 devait... il y avait une limite de volume, est-ce
25 qu'on devrait dire, bien, à partir de vingt vingt-

1 cinq, vingt vingt-six (2025-2026) on revisitera la
2 question. On vous donne les autorisations jusqu'en
3 vingt vingt-cinq, vingt vingt-six (2025-2026),
4 l'atteinte d'un cinq pour cent (5 %) et puis
5 ensuite on revisite la question.

6 R. En fait, ce qu'on vous... on pense que de...
7 aujourd'hui de mettre une limite volumétrique
8 jusqu'en vingt vingt-cinq, vingt vingt-six
9 (2025-2026) c'est peut-être pas la bonne, la bonne
10 solution. En fait ce qui, ce qu'on voit plus comme
11 façon de suivre la question et de suivre cette
12 limite-là et d'éventuellement l'ajuster si besoin
13 est, à la hausse, ou à la baisse ou ça peut être à
14 la hausse si pour toutes sortes de raisons on
15 constate que finalement ce vingt pour cent là
16 (20 %) est pas suffisant. Mais je pense que dans le
17 cadre des différents dossiers qui sont présentés à
18 la Régie annuellement, que ce soit la cause
19 tarifaire ou le rapport annuel, on voit les
20 injections, on voit les quantités contractées, on
21 est capable de suivre l'écart. Pas l'écart mais la
22 justesse de la marge qui est demandée ou qui serait
23 fixée par la Régie. Puis éventuellement, que ce
24 soit la Régie, que ce soit un intervenant ou nous,
25 peuvent remettre en cause cette, cette, cette

1 question-là de la marge et de la justesse de celle-
2 ci.

3 Je n'aurais pas tendance à... Puis on l'a
4 dit à quelques reprises, là. Nous ce qu'on souhaite
5 vraiment obtenir pour... avec la décision dans
6 l'Étape D, c'est une stratégie qui est approuvée
7 qui nous permet d'avancer au cinq pour cent (5 %),
8 de nous rendre vers le dix pour cent (10 %)
9 également. Et je ne serais pas... Je ne peux pas
10 vous dire d'emblée que je serais d'accord avec une
11 limite ou une caractéristique qui serait limitée à
12 vingt vingt-cinq, vingt vingt-six (2025-2026). Je
13 pense qu'on peut se donner les outils. Par contre,
14 pour la revoir cette caractéristique-là au besoin,
15 mais je ne lui donnerais pas une durée de vie
16 finie.

17 Q. **[33]** Je sais que ce n'est pas votre préférence.
18 Votre préférence serait pas de volume. Mais si vous
19 deviez avoir une certaine limite, est-ce que vous
20 préféreriez une limite jusqu'à vingt vingt-cinq,
21 vingt vingt-six (2025-2026) l'atteinte du cinq pour
22 cent (5 %) ou est-ce que vous préféreriez que la
23 Régie dise, bon, bien, c'est vingt pour cent (20 %)
24 jusqu'à vingt vingt-cinq, vingt vingt-six (2025-
25 2026), la marge de manoeuvre diminuerait à quinze

1 pour cent (15 %) une fois l'atteinte du sept pour
2 cent (7 %), puis cinq (5 %) ou dix (10 %), enfin je
3 ne sais pas ce serait quoi les petits chiffres, là,
4 rendu en vingt trente (2030). On diminue la marge
5 de sécurité comme ça. Est-ce que vous auriez une
6 préférence pour l'un ou pour l'autre? Entre deux
7 maux lequel trouvez-vous qui est le moindre?

8 R. Entre deux maux lequel choisir, c'est ce que vous
9 avez dit, Madame la Présidente? Bien, j'irais
10 définitivement pour des limites qui nous amènent
11 jusqu'en deux mille trente (2030) parce qu'on
12 continue à réfléchir à la question, à la première
13 question que vous aviez posée, limiter à vingt
14 vingt-cinq, vingt vingt-six (2025-2026)... vingt
15 vingt-cinq, vingt vingt-six (2025-2026), c'est
16 presque demain matin. Cette année on contracte pour
17 vingt vingt-quatre, vingt vingt-cinq (2024-2025).
18 L'année prochaine pour vingt vingt-cinq, vingt
19 vingt-six (2025-2026), on n'aura pas beaucoup plus
20 d'historique que pour revenir... pour remettre en
21 cause ou revoir ce vingt pour cent (20 %) là.

22 Puis ce qu'il faut, je pense, surtout pas,
23 c'est se retrouver dans une situation où, pour
24 vingt vingt-six, vingt vingt-sept (2026-2027), on
25 n'a plus cette marge-là parce qu'on pense qu'on va

1 en avoir besoin. Donc, je vous dirais clairement un
2 penchant pour la deuxième option.

3 Mais je suis encore, je suis encore bien
4 embêté par les limites que vous avez évoquées, là,
5 de quinze pour cent (15 %) pour l'atteinte du sept
6 pour cent (7 %), puis de dix pour cent (10 %) pour
7 l'atteinte du dix pour cent (10 %), parce que je ne
8 le sais pas comment ça va évoluer, c'est ça ma
9 difficulté. Mais... C'est ça.

10 Q. **[34]** Bien, en fait, les limites étaient des
11 exemples.

12 R. Oui.

13 Q. **[35]** Ce n'est pas... Il n'y a rien de calculé en
14 arrière.

15 R. Oui.

16 Q. **[36]** C'était simplement des exemples comme ça.

17 R. Mais clairement une préférence pour nous rendre
18 jusqu'en vingt trente, vingt trente et un (2030-
19 2031).

20 Q. **[37]** Et dans cette perspective-là, comment comptez-
21 vous le GSR? Parce que le GSR est plus large que le
22 GNR. Et vous devez prendre en compte, j'imagine,
23 l'hydrogène, d'autres intrants qui composeraient le
24 GSR, donc tous types d'intrants qui... selon les
25 définitions. Alors, à quel point si on devait vous

1 donner des autorisations jusqu'en vingt trente,
2 trente et un (2030-2031) prenez-vous en compte les
3 intrants, les nouveaux intrants de GSR comme
4 l'hydrogène, par exemple?

5 R. Je pense que quand on parle de GSR, évidemment,
6 aujourd'hui, c'est du GNR. Les gens parlent
7 d'hydrogène à terme dans les réseaux gaziers. Je
8 vous dirais qu'à ce stade-ci, notre perspective, ce
9 n'est pas que l'hydrogène joue un rôle
10 particulièrement important. C'est difficile de se
11 prononcer parce qu'il y a beaucoup de choses qui
12 bougent puis qui évoluent, donc un rôle
13 particulièrement important dans l'atteinte de la
14 cible. Ceci étant dit, l'hydrogène, au même titre
15 que tout autre GSR, serait considéré dans le
16 pourcentage, dans le prix moyen à être maintenu, le
17 prix maximal aussi. Donc, pour nous, il n'y a pas
18 de, il n'y a pas de traitement différent pour
19 l'hydrogène ou pour un autre GSR.

20 Q. **[38]** Merci. Madame Dallaire, puis les autres si
21 vous voulez, là, je vous amène à mes questions,
22 enfin que, moi, je trouve compliquées. J'aimerais
23 que vous me preniez par la main et que vous me
24 décriviez étape par étape, si on va à l'engagement
25 9, l'établissement du coût moyen. Parce que, là,

1 honnêtement, je ne m'y retrouve plus. À savoir
2 comment on calcule le coût moyen. Et je vous le dis
3 tout de suite, je vais vous demander, avant même
4 qu'on discute de l'établissement du coût moyen, si
5 la Régie devait mettre dans ses caractéristiques du
6 Plan d'appro des contrats, que c'est le coût moyen,
7 vous proposez vingt-cinq dollars (25 \$), que le
8 coût moyen est à vingt-cinq dollars (25 \$), et que
9 le coût moyen se calcule comme suit dans la
10 caractéristique et qu'on définisse comment le
11 calcul du coût moyen se fait, est-ce que vous
12 seriez à l'aise avec ça?

13 Mme CAROLINE DALLAIRE :

14 R. En fait, je vous avouerai que j'aurais besoin de
15 voir ce que vous écrivez dans votre décision avant
16 de vous dire si je serais à l'aise.

17 Q. [39] En fait, c'est juste le fait que la
18 description du calcul, de la formule de calcul du
19 coût moyen. Ça, vous pourrez commenter la décision
20 une fois qu'elle sera écrite. Mais si le fait que
21 la formule de calcul du coût moyen soit décrite à
22 l'intérieur de la caractéristique, si ça vous
23 convient?

24 R. Bien, je pense que c'est toujours souhaitable que
25 les choses soient claires. Donc, je ne vois pas

1 d'enjeu à ce que ce soit décrit dans la décision.
2 Même que je vous soumetts qu'on pourrait vous
3 proposer un texte plus précis sur la façon dont ça
4 pourrait être calculé pour qu'on se comprenne bien.
5 Mais bien sûr nous n'écrirons pas la décision. On
6 ne se rend pas là. Mais au moins vous suggérer en
7 fait de peut-être clarifier la façon dont on voit
8 que ça devrait être écrit, que ça devrait être
9 calculé.

10 Q. **[40]** Parce que, là, c'est... Et, là, c'est mes
11 prochaines questions. Auriez-vous la grande
12 gentillesse de m'expliquer comment vous calculez le
13 coût moyen? Est-ce que c'est des coûts contractés?
14 Est-ce que c'est des coûts livrés? Est-ce que c'est
15 pondéré? Parce que, là, on avait... Et, là, vous
16 faites une recommandation... C'est parce que quand
17 je vous regarde, je n'ai pas besoin de mes
18 lunettes, mais quand je lis, j'ai besoin de mes
19 lunettes sinon je passe mon temps à les enlever et
20 les remettre.

21 Énergir propose que, dans le cas où la
22 Régie souhaite que la validation de la
23 caractéristique de coût moyen soit réalisée sur un
24 horizon de plus d'une année, cette validation se
25 fasse sur un horizon d'un maximum de dix ans. Le

1 coût moyen serait établi sur la base des volumes
2 contractés, mais il tiendrait compte de la date
3 d'injection. Alors, là, ce que ça amène, c'est,
4 est-ce que vous prenez les volumes contractés ou
5 les volumes injectés? Et c'est à la date
6 d'injection. Et est-ce que c'est pour dix ans?
7 Alors, si vous pouvez me prendre étape par étape
8 par la main, j'apprécierais beaucoup.

9 R. On va essayer de clarifier le tout. Puis désolé si
10 notre réponse n'était pas claire. Je m'en excuse.
11 D'abord, je vais faire un petit pas en arrière et
12 vous parler de la façon dont c'est calculé
13 aujourd'hui, si vous le permettez, parce que ça
14 rejoint, nous ce qu'on proposait à l'Étape D,
15 c'était de procéder comme on le faisait à l'Étape
16 B. Et donc je vais vous expliquer comment c'est
17 fait actuellement suite à l'Étape B.

18 Lorsqu'on calcule le coût moyen, on utilise
19 les volumes contractés. Première chose, les volumes
20 contractés pondérés selon le volume, contracté
21 toujours. Et ce que l'on fait, c'est qu'on ne se
22 soucie pas de l'horizon de temps ou du moment où
23 les injections débutent. Donc, on regarde
24 l'ensemble de nos contrats de GNR, les prix fixés
25 aux contrats ainsi que les volumes, et on calcule

1 le prix moyen pondéré. Et si je signe aujourd'hui
2 un contrat qui va commencer à injecter en deux
3 mille vingt-cinq (2025), je le considère tout de
4 suite aujourd'hui quand même dans mon calcul de
5 prix moyen.

6 Bon. Et ça donc, c'est quand on...
7 Actuellement quand on souhaitait respecter la règle
8 du quinze dollars (15 \$). Donc, c'est la façon dont
9 on le calcule aujourd'hui. Et je vous dirais, dans
10 notre tête, l'idée qu'on avait, c'était de procéder
11 de la même façon avec le vingt-cinq dollars (25 \$).
12 Donc, c'est de prendre le porte-feuille de
13 contrats, peu importe le moment d'injection, et de
14 calculer un prix moyen pondéré à partir des volumes
15 contractés. Est-ce que ce bout-là, ça va?

16 Q. **[41]** Absolument.

17 R. Parfait. Maintenant on a entendu... je pense que
18 c'est la FCEI qui en a parlé suite à une question
19 de la Régie, je sais que l'ACEFQ en a parlé aussi,
20 il y a eu certaines questions de la Régie et on se
21 disait : est-ce qu'on pourrait donner un horizon de
22 temps? Parce qu'on comprend les préoccupations, on
23 comprend aussi qu'il y a des contrats qui vont
24 arriver plus tard, d'autres qui sont là
25 présentement, donc comment on tiendrait compte de

1 cet horizon de temps-là. Et c'est là qu'on s'est
2 dit : bien peut-être qu'on peut, toujours en
3 demeurant sur du contracté, parce que pour nous
4 c'est important le contracté pour les raisons qu'on
5 a données, là, le livré varie, est un peu hors du
6 contrôle d'Énergir, on ne sait pas... encore là, je
7 pense que c'est mes confrères de la FCEI puis de
8 l'ACEFQ qui le disaient, on n'a pas... on sait pas
9 quelle est la livraison tant qu'on ne l'a pas vécu.
10 Alors demeurons sur du contracté, mais est-ce qu'on
11 peut tout de même se donner un horizon de temps? Et
12 peut-être pour nous aider dans la compréhension je
13 vous amènerais au... à notre annexe de l'engagement
14 9, donc le fichier Excel, qui n'a pas les calculs
15 encore ou les formules, mais qui va les avoir dans
16 pas très longtemps. Et je pense que vous avez ici
17 vraiment ce qu'on a en tête, là, dans notre
18 proposition. Peut-être je vais attendre qu'il soit
19 affiché.

20 Q. **[42]** Juste un instant. Vous pouvez afficher la
21 pièce? C'est B-0851. Elle est dans les pièces
22 confidentielles.

23 R. Alors ce serait à l'onglet 2, l'onglet rouge.
24 Voilà, parfait. Donc, vous avez ici, je pense,
25 exactement ce qui serait suivi. Donc, vous avez les

1 différents contrats, donc on utiliserait les
2 contrats signés, là. Dans ce cas-ci, dans notre
3 exemple, il y a des contrats, on le sait, qui ne
4 sont pas encore approuvés, mais donc l'ensemble des
5 contrats. Et on est toujours dans ce tableau-là sur
6 du contracté. Il n'y a pas de... de livraison
7 réelle ou de livraison prévue. Nous ne sommes que
8 sur du contracté.

9 Alors vous avez les prix prévus au contrat
10 et les... les QCA, là, les volumes prévus au
11 contrat également. Pour chacune des années, on voit
12 que pour certains contrats bien c'est pas tous les
13 contrats qui commencent en deux mille vingt-trois
14 (2023), certains commencent plus tard. Donc, vous
15 avez les dix (10) années et à chaque année vous
16 avez le prix moyen pondéré, calculé à partir des
17 volumes qui sont... qui sont contractés ces années-
18 là. Donc, en deux mille vingt-trois (2023), là, on
19 voit par exemple que Archaea n'est pas présent
20 encore, n'a pas commencé à injecter, donc il n'est
21 pas considéré dans le calcul du prix moyen. Alors
22 il y a un prix moyen qui serait calculé sur dix
23 (10) ans et il y a une cible qui ne devrait pas
24 être dépassée, qui est à la ligne 23. Donc,
25 numérotée 23, mais c'est la ligne 33, là, selon le

1 fichier Excel. Donc, la cible en dollars par
2 gigajoule serait notre fameux vingt-cinq dollars
3 (25 \$) indexé qui, lui, ne devrait pas être
4 dépassé, sinon le contrat ajouté devrait être
5 soumis pour approbation distincte à la Régie.

6 Est-ce que vous me suivez? Donc, je sais
7 pas si c'est clair. Donc, c'est ce qu'on
8 proposerait et on aurait toujours la vue dix (10)
9 ans. Et on s'assurerait que sur les dix (10) ans le
10 vingt-cinq dollars (25 \$) indexé n'est jamais
11 dépassé. S'il n'est pas dépassé, ça voudrait dire
12 que le contrat permet de respecter la balise du
13 vingt-cinq dollars (25 \$) de prix moyen. Sinon, il
14 y aurait un dépôt à la pièce qui serait fait auprès
15 de la Régie.

16 Q. **[43]** Je vous remercie beaucoup des explications.
17 Des fois en audience on reçoit des informations de
18 toutes parts et puis ce qu'on pensait comprendre,
19 on n'était plus sûr de le comprendre à nouveau.
20 Alors... tu veux-tu passer à tes questions? Juste
21 un instant, je vais vérifier si c'est... Ça va
22 être... je pense que ça va être tout. Juste un
23 instant, je vais vérifier si c'est... Je pense que
24 ça va être tout. Il va y avoir des questions pour
25 maître Thibodeau, mais ça, ça va être en

1 argumentation.

2 Alors, ça va être l'ensemble de nos
3 questions. Alors, vous êtes à nouveau libérés. On y
4 va avec nos remerciements.

5 R. Merci.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 On va aller à la pause-lunch. Maître Thibodeau,
8 avant d'aller à la pause-lunch, à quelle heure
9 êtes-vous prêt à commencer votre argumentation?

10 Me PHILIP THIBODEAU :

11 Vous voulez savoir si je vais manger vite ou manger
12 lentement? Écoutez, peut-être prendre une heure
13 (1 h). Donc, disons qu'on va commencer à une heure
14 et vingt (1 h 20). Ou si vous voulez arrondir à
15 demie (1 h 30), c'est correct. Mais disons qu'à une
16 heure et vingt (1 h 20), on serait prêt à
17 recommencer.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 En fait, on va vous laisser jusqu'à treize heures
20 trente (13 h 30).

21 Me PHILIP THIBODEAU :

22 Bon.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Et puis... hein... vous prendrez dix (10) minutes
25 de plus.

1 Me PHILIP THIBODEAU :

2 C'est un compromis. C'est bien.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Alors, on va recommencer à treize heures trente
5 (13 h 30) avec l'argumentation d'Énergir.

6 Me PHILIP THIBODEAU :

7 Je vous remercie.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Je vous remercie.

10 Me HÉLÈNE SICARD :

11 Madame la Présidente...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Oh?

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 ... si vous me le permettez?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Oui.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Juste pour que je sache ce que je dois faire sur
20 mon heure de lunch. Vous attendez-vous... parce que
21 je vais être la première, à ce que je plaide après
22 Énergir, cet après-midi ou c'est envoyé à demain
23 matin? Ça dépend, évidemment, du temps que va
24 prendre Énergir, là, mais...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui. Moi, ce que j'avais... Maître Thibodeau, vous
3 pourrez me le confirmer, mais j'en avais à peu près
4 pour soixante (60) minutes.

5 Me PHILIP THIBODEAU :

6 Euh... oui. Par contre, si on se fie à nos
7 habitudes développées à l'Étape B et l'Étape C, on
8 risque de déborder un peu avec les échanges qu'on
9 va avoir. Donc, je pense que c'est assez « safe »
10 de dire qu'on prendrait tout l'après-midi.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 O.K. Alors, effectivement, Maître Sicard, moi,
13 j'avais prévu que... Si à quatorze heures (14 h),
14 admettons, mes collègues... Ce matin, la preuve de
15 ce matin avait été plus rapide. Puis comme on avait
16 commencé plus tôt et qu'à quatorze heures (14 h)
17 vous étiez prête, on vous aurait passé, mais
18 quatorze heures (14 h) était pas tout à fait...

19 Alors là, on va recommencer à treize heures
20 trente (13 h 30). Et effectivement, si on poursuit
21 nos bonnes habitudes, on va avoir tout l'après-midi
22 avec maître Thibodeau, et puis vous serez la
23 première, demain matin.

24 Me HÉLÈNE SICARD :

25 La première, demain matin. Merci.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Maître Boudreau?

3 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

4 Oui, bonjour, Madame la Présidente. J'ai des
5 commentaires de calendrier, également, de mon côté.
6 Donc, on est à même de consulter nos membres sur la
7 proposition subsidiaire. Et au niveau timing, ça va
8 être difficile pour ma cliente d'avoir une position
9 claire pour fin de journée, aujourd'hui, que je
10 pourrais intégrer efficacement à ma plaidoirie pour
11 demain matin.

12 Et je me demandais, dans ce sens, si
13 c'était possible de repousser la plaidoirie de
14 l'AQPER à vendredi, ou du moins le trente (30)
15 septembre?

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Bien, vendredi, c'est le trente (30).

18 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

19 Oui.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Et, vous, vous n'étiez pas disponible le vendredi
22 avant dix heures (10 h), c'est ça?

23 Me MARIE-PIERRE BOUDREAU :

24 Oui. Puis une bonne nouvelle en ce sens-là, le
25 rendez-vous a pu être déplacé, vendredi, en

1 matinée. Donc je serais disponible toute la
2 journée, vendredi.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 O.K. Je vais regarder ça sur l'heure du dîner,
5 qu'est-ce qu'on peut arranger comme calendrier, et
6 puis je vous reviens après l'heure du dîner. Et les
7 argumentations seront en mode public. Donc, c'est
8 la fin du huis clos pour aujourd'hui.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 Oui... oui... Madame la Présidente, c'était juste
11 pour savoir, s'il vous plaît... Franklin S.
12 Gertler pour la ROEÉ, si... Je n'ai pas vu entrer
13 le plan d'argumentation de notre confrère. Puis je
14 ne sais pas si c'est pour être déposé avant qu'il
15 commence à plaider ou s'il n'y a pas de plan, comme
16 dans l'ancien temps?

17 Me PHILIP THIBODEAU :

18 Non, je vous le confirme. C'est en train de se
19 déposer. Il y a eu des ajustements qui ont été
20 faits à la dernière minute, là, mais c'est en train
21 de se déposer. Donc, ça devrait arriver dans votre
22 boîte aux lettres, sous peu.

23 Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Merci beaucoup.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Alors, là-dessus, je vais vous souhaiter un bon
3 appétit et on se revoit à treize heures trente
4 (13 h 30), au revoir.

5 SUSPENSION DE L'AUDIENCE - REPRISE DE L'AUDIENCE
6 PUBLIQUE

7

8

9 SERMENT D'OFFICE :

10 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
11 certifie sous mon serment d'office, que les pages
12 qui précèdent sont et contiennent la transcription
13 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
14 moyen du sténomasque d'une retransmission en
15 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

16

17 ET J'AI SIGNE:

18

19

20

21

Sténographe officiel. 200569-7